

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Conformément à l'article 25 des statuts de la société, les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire le **lundi 17 juin 2013 à 16 heures**, au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. **Prise de connaissance du Rapport de Gestion** pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2012, combiné à la **Déclaration de gouvernement d'entreprise** de la société, établis par le Conseil d'Administration.
2. **Présentation du Rapport de Rémunération pour l'année 2012**
Proposition de décision : approbation du Rapport de Rémunération relatif à l'année 2012.
3. **Prise de connaissance des Rapports du Commissaire** pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2012.
4. **Présentation et approbation des comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2012** et affectation du résultat.
Proposition de décision : approbation des comptes annuels de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2012.
5. **Décharge aux administrateurs**
Proposition de décision : décharge donnée, individuellement, aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.
6. **Décharge au Commissaire**
Proposition de décision : décharge donnée au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.
7. **Renouvellement du mandat d'un administrateur**
Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur non exécutif indépendant, de la SPRL Management Science Consulting, représentée par M. Thierry Houben pour une durée de 4 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2017. Sa rémunération annuelle sera de 5.000 €.
8. **Renouvellement du mandat du commissaire**
Proposition de décision : renouveler le mandat de commissaire, de la SPRL Hault & Associés, Réviseurs d'Entreprises, pour une durée de 3 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2016 et approuver sa rémunération annuelle de 11.000 € (HTVA).

1. Condition d'admission à l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2013

A. Confirmation de participation

Tout actionnaire qui a l'intention d'assister à l'assemblée générale doit le notifier au plus tard le 11 juin 2013 à minuit soit par courriel (roseline.thirion@neufcour.com), soit par courrier. Il doit en outre se soumettre à la procédure d'enregistrement décrite au point B.

B. Enregistrement des actions

Conformément à l'article 536 par. 2 C. Soc., les propriétaires d'actions au porteur, nominatives ou dématérialisées doivent procéder, pour assister à l'assemblée générale ordinaire et y exercer le droit de vote, à l'enregistrement comptable de celle-ci à leur nom, au plus tard le 3 juin 2013 à minuit (heure belge), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la société, ou par leur inscription aux sièges et agences de la BNP Paribas Fortis sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale ordinaire.

Avant l'assemblée, l'actionnaire remettra à la société, une copie de l'attestation délivrée par la BNP Paribas Fortis certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement, pour lequel il a déclaré vouloir participer à l'AG Ordinaire.

Seules les personnes actionnaires à la date du 3 juin 2013 (date d'enregistrement) seront admises à participer et à voter lors de l'AG Ordinaire.

2. Droit d'insertion des sujets à l'ordre du jour et de dépôt des propositions et de dépôts de propositions de décision

Un ou plusieurs actionnaires possédant au moins 3 % du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour de l'AG Ordinaire. Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décision doivent être adressés à la société au plus tard le 27 mai 2013 par courrier ordinaire à l'attention de M. Jacques Janssen ou par courriel : jacques.janssen@neufcour.com. Le cas échéant, la société publiera un ordre du jour complété au plus tard le 3 juin 2013. De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la société (www.neufcour.com).

3. Droit de poser des questions

Les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux administrateurs et au commissaire préalablement à l'assemblée générale ordinaire. Ces questions peuvent être posées par fax (04/358.23.83), par courriel (jacques.janssen@neufcour.com) ou par courrier au siège de la société à l'attention de M. J. Janssen. Les questions doivent parvenir au plus tard le 11 juin 2013 à 24 h.

4. Procurations

Tout actionnaire ayant le droit de vote peut participer à la réunion en personne ou s'y faire représenter par un mandataire, à condition de se conformer aux statuts. Un modèle de procuration peut être téléchargé sur le site internet de la société (www.neufcour.com) ou demandé par écrit au siège de la société. La notification de la procuration à la société doit se faire au plus tard le 11 juin 2013 par écrit ou par voie électronique à l'adresse : roseline.thirion@neufcour.com.

5. Mise à disposition de documents

La présente convocation et les autres documents relatifs à cette assemblée générale ordinaire, dont le rapport annuel et les formulaires de procuration et les statuts, sont disponibles sur le site internet de la société www.neufcour.com. Ils peuvent également être obtenus en écrivant à la Compagnie Financière de Neufcour, 26 rue Churchill, 4624 Romsée, à l'attention de Mme Thirion.

Le Conseil d'Administration

COMPAGNIE FINANCIERE DE NEUFCOUR

Société Anonyme
Rue Churchill, 26 – 4624 Romsée
RPM Liège – TVA : BE 0457 006 788

Nous vous rappelons que, conformément au Code des sociétés, personne ne peut assister ou se faire représenter à l'assemblée générale des actionnaires, s'il/elle n'est pas le/la véritable propriétaire des actions pour lesquelles il annonce vouloir prendre part au vote.

Afin de voter valablement et, le cas échéant, se faire représenter, le mandant doit se conformer à la loi et aux statuts. Conformément à l'article 28 des statuts et selon les modalités prévues par cet article, chaque actionnaire peut se faire représenter à l'AG par un mandataire lui-même actionnaire.

Conformément à l'article 536 par. 2 C. Soc., les propriétaires d'actions au porteur, nominatives ou dématérialisées doivent procéder, pour assister à l'assemblée générale ordinaire et y exercer le droit de vote, à l'enregistrement comptable de celle-ci à leur nom, au plus tard le 3 juin 2013 à minuit (heure belge), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la société, ou par leur inscription aux sièges et agences de la BNP Paribas Fortis sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale ordinaire.

Avant l'assemblée, l'actionnaire remettra à la société, une copie de l'attestation délivrée par la BNP Paribas Fortis certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement, pour lequel il a déclaré vouloir participer à l'assemblée générale ordinaire.

Seules les personnes actionnaires à la date du 3 juin 2013 (date d'enregistrement) seront admises à participer et à voter lors de l'assemblée générale ordinaire.

La présente procuration devra être déposée, au plus tard le mardi 11 juin 2013 au siège de la société ou être envoyées par fax au n° 04/358 23 83 ou par courriel à roseline.thirion@neufcour.com.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2013

PROCURATION

Le (La) soussigné (e)

Nom / Nom de la société, forme juridique:	
Prénom (s):	
Domicile / siège social :	

Titulaire de _____ actions au porteur
_____ actions nominatives
_____ actions dématérialisées ¹

agissant en qualité d'actionnaire de la société anonyme « Compagnie Financière de Neufcour » ayant son siège social à 4624 Romsée, rue Churchill, 26, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le n° BE0457.006.788, désigne, par la présente, en qualité de mandataire :

M
(nom, prénom, adresse)

¹ Merci de distinguer par type d'actions et/ou de biffer les mentions inutiles

COMPAGNIE FINANCIERE DE NEUFCOUR

Société Anonyme
Rue Churchill, 26 – 4624 Romsée
RPM Liège – TVA : BE 0457 006 788

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée générale, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

A qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale ordinaire de la S.A. Compagnie Financière de Neufcour qui se tiendra le **lundi 17 juin 2013 à 16 heures** au siège social de la société à 4624 Romsée, rue Churchill, 26.

Conformément à l'article 548 du Code des Sociétés, des instructions sont demandées pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour. Le mandataire pourra exprimer librement sa voix concernant les points figurant à l'ordre du jour en l'absence d'instructions de l'actionnaire.

Le mandataire pourra prendre part à toutes délibérations, discussions, votes, résolutions, signer tous procès-verbaux ou liste de présence, il pourra assister à toutes assemblées subséquentes avec le même ordre du jour en cas d'ajournement ou prorogation, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution de son mandat.

Le mandataire votera au nom du (de la) soussigné (e) conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessus. A défaut d'instructions de vote pour l'une ou l'autre proposition, le mandataire pourra voter dans le sens qu'il jugera opportun.

Ordre du jour et instructions de vote

1. **Rapport de Gestion** pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2012, combiné à la **Déclaration de gouvernement d'entreprise** de la société.

Prise de connaissance

2. **Approbation du rapport de rémunération**

L'assemblée approuve le rapport de rémunération tel qu'il figure dans le rapport de gestion.

Instructions de vote :

OUI

NON

ABSTENTION

3. **Rapports du Commissaire** pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2012.

Prise de connaissance

4. **Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat**

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2012 et l'affectation du résultat.

Instructions de vote :

OUI

NON

ABSTENTION

5. **Communication des comptes consolidés au 31 décembre 2012**

Prise de connaissance

COMPAGNIE FINANCIERE DE NEUFCOUR

Société Anonyme
Rue Churchill, 26 – 4624 Romsée
RPM Liège – TVA : BE 0457 006 788

6. Décharge aux administrateurs

Par votes séparés, l'assemblée donne décharge à chacun des administrateurs :

- Valloo Consult SPRL, représentée par M. Jacques Janssen

Instructions de vote :

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

- Drassed SA, représentée par M. Noël Dessard

Instructions de vote :

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

- Monsieur Pierre Galand

Instructions de vote :

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

- Madame Nathalie Galand

Instructions de vote :

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

- Management Science Consulting SPRL, représentée par M. Thierry Houben

Instructions de vote :

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

7. Décharge au Commissaire

L'assemblée donne décharge au Commissaire, la SPRL Hault & Associés, représentée par M. Ph. Hault.

Instructions de vote :

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

8. Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur non exécutif indépendant, de la SPRL Management Science Consulting, représentée par M. Thierry Houben pour une durée de 4 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2017. Sa rémunération annuelle sera de 5.000 €.

Instructions de vote :

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

9. Renouvellement du mandat du commissaire

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat de commissaire de la SPRL Hault & Associés, Réviseurs d'Entreprises, pour une durée de 3 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2016 et approuve sa rémunération annuelle de 11.000 € (HTVA).

Instructions de vote :

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

Fait à, le2013

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 17 JUIN 2013 à 16 HEURES, AU SIEGE SOCIAL**

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur Jacques Janssen, Président du Conseil d'administration.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Houben.

L'assemblée désigne comme scrutateurs Messieurs Mirzan et Saunier, qui acceptent.

La liste de présences signée par les actionnaires ou par leurs mandataires mentionne que 24 actionnaires, possédant 219.738 parts sociales s.d.v. sur les 366.060 parts sociales constituant le capital social, sont présents ou représentés, soit 60,10 %. L'assemblée peut donc valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose que les convocations ont été publiées :

- dans L'Echo du vendredi 17 mai 2013
- dans le Moniteur belge du vendredi 17 mai 2013
- sur le site Internet de la société à partir du vendredi 17 mai 2013.

Les convocations ont été envoyées aux actionnaires en nom le 17 mai 2013 par courriers ordinaires et/ou recommandés, accompagnées des documents dont la loi exige la communication.

Avant d'aborder ledit ordre du jour, Monsieur le Président demande d'accepter la présence à cette assemblée de Maître Robijns, le conseil de la société, ainsi que de Madame Thirion, secrétaire de Neufcour.

L'assemblée prend acte que Monsieur Xavier Duquenne déclare avoir déposé, en son nom, 21.761 titres appartenant à la S.A. Soter, dont il dit être créancier gagiste. Le droit de vote est, selon la convention produite (qui concerne 21.021 titres), maintenu dans le chef du débiteur gagiste. Monsieur Duquenne expose qu'une convention similaire existe pour les 740 derniers titres, mais qu'il a omis de la communiquer.

De même, l'assemblée prend acte que la S.A. Ascott Investissements déclare avoir déposé, en son nom, 2.350 titres appartenant à la S.A. Soter, dont elle dit être créancière gagiste. Selon la convention produite, le droit de vote est maintenu dans le chef de la S.A. Soter.

Monsieur le Président propose que l'assemblée prenne acte de ces déclarations.

Les procurations ont été examinées par les scrutateurs et aucune difficulté n'a été soulevée par ceux-ci.

En conséquence, Monsieur le Président déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour est abordé :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social 2012 et déclaration de gouvernement d'entreprise

Le Président demande à l'assemblée de le dispenser de la lecture intégrale du rapport de gestion et propose de remplacer cette lecture par un commentaire. Au cours de cet exposé, il répondra aux questions écrites posées par la société Soter, les questions et réponses étant détaillées dans un document figurant en annexe de ce P-V.

Après lecture commentée, le Président donne la parole à l'assemblée, qui pose quelques questions complémentaires (éco-quartier, etc).

2. Rapport de rémunération pour l'année 2012

Le Président commente le rapport de rémunération qui a été publié dans le rapport financier annuel 2012 et souligne qu'il n'y a pas eu de changement depuis l'année dernière.

Approbation du rapport de rémunération :

<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Absentions</i>
191.427	28.311	-

3. Rapports du commissaire sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice 2012

Lecture est faite par le commissaire des rapports qu'il a établis et dans lesquels il atteste, sans réserve, respectivement les comptes statutaires et consolidés.

4. Approbation des comptes annuels statutaires de la société arrêtés au 31/12/2012, en ce compris l'affectation du résultat

<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Absentions</i>
191.427	28.311	-

5. Décharge aux administrateurs

<i>Noms</i>	<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Absentions</i>
Sprl Valloo Consult, représentée par J. Janssen	191.427	-	28.311
SA Drassed, représentée par N. Dessard	191.427	28.311	-
Pierre Galand	191.427	28.311	-
Nathalie Galand	191.427	28.311	-
Sprl Management Science Consulting, représentée par Th. Houben	191.427	28.311	-

6. Décharge au commissaire

<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Absentions</i>
191.427	-	28.311

7. Renouvellement du mandat d'un administrateur

Renouvellement du mandat d'administrateur indépendant non exécutif de la SPRL Management Science Consulting (MASCOT), représentée par Monsieur Thierry Houben.

M. Thierry Houben est ingénieur commercial et dispose à ce jour d'une expérience appréciée dans le domaine financier, comptable et d'audit acquise au sein d'entreprises diverses.

Le conseil propose à l'assemblée d'approuver la nomination en tant qu'administrateur indépendant de la société, la SPRL Management Science Consulting (Mascot), représentée par Monsieur Thierry Houben. Le mandat aura une durée de 4 ans et viendra à échéance à l'assemblée générale de 2017. Sa rémunération annuelle sera de 5.000 €/an.

<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstentions</i>
191.427	-	28.311

8. Renouvellement du mandat du commissaire

Le conseil propose d'approuver le renouvellement du mandat de commissaire de la SPRL Hault & Associés, Réviseurs d'Entreprises, actuellement représentée par M. Philippe Hault, pour une durée de 3 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2016. Sa rémunération annuelle sera de 11.000 € (HTVA).

<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstentions</i>
191.427	-	28.311

Après lecture du procès-verbal, Monsieur le Président invite les membres du bureau et les actionnaires qui le désirent, à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h après finalisation du procès-verbal.

Le Président

Le Secrétaire

Les scrutateurs

Annexes :

1. Liste des présences
2. 15 Procurations
3. Convention du 3 juin 2013 entre Soter SA et M. Xavier Duquenne
4. Convention du 3 juin 2013 entre Soter SA et Ascott Investissements SA
5. Questions écrites posées par la SA Soter et réponses y données

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2013

**QUESTIONS DE LA S.A. SOTER (Monsieur Duquenne) ET REPONSES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMMISSAIRE**

QUESTION ECRITE : En ce qui concerne la dépollution de la Paire de Romsée, vous signalez que les terres polluées seront confinées et regroupées sur le site et qu'il y aura un apport de terre saine. Des travaux pour un montant important ont déjà été réalisés. Pourriez-vous nous donner le montant global budgété pour ces travaux, en fonction du projet d'assainissement accepté par la région wallonne et signaler quel était le montant prévu pour l'assainissement de ce site dans la provision pour dépollution qui était reprise au bilan les années précédentes. Qu'en est-il de la TVA reprise dans ces montants ?

REPONSE : Le montant budgété correspond au montant provisionné à l'époque pour la dépollution du sol du site de Romsée de 2.130.000 €. La provision a été actée dans les comptes et approuvée par l'Assemblée Générale. Les travaux actuellement réalisés se placent dans cette perspective et sont conformes aux prévisions. En ce qui concerne la TVA, il est difficile d'être très précis. En effet, tout dépend de l'affectation des travaux (infrastructures dédiées à un lotissement où la TVA est déductible ou frais généraux, auquel cas Neufcour ne peut déduire la TVA qu'au prorata de son activité assujettie par rapport à l'ensemble de son chiffre d'affaires - qui comprend des activités exemptées, comme les locations). A défaut de connaître aujourd'hui la destination définitive des parcelles, la provision a été constituée TVA comprise, par mesure de prudence.

QUESTION ORALE : Pourquoi l'utilisation de la provision n'est-elle pas expliquée dans les comptes consolidés ?

REPONSE : Dans les comptes consolidés, on impute directement sur la provision.

QUESTION ECRITE : Vous signalez que le lotissement de Herve Xhendelesse est une réussite puisque, sur 23 parcelles, il n'en reste plus que 2 à vendre. Pourriez-vous dès lors nous détailler la rentabilité dudit lotissement en reprenant :

1. la valeur des terrains au bilan
2. le coût des études
3. le coût des infrastructures
4. les frais financiers
5. le prix de vente des parcelles de terrain
6. la marge bénéficiaire attendue sur la construction des 8 maisons.

Cette demande avait déjà été transmise à l'assemblée des actionnaires du 16 juin 2008, et à l'époque, si l'on reprend le procès-verbal de l'AG, Monsieur Dessard s'était engagé à le transmettre 'dans quelques jours'.

Nous souhaitons qu'un tableau récapitulatif soit remis aux actionnaires, pour ces 2 lotissements, lors de cette assemblée générale.

REPONSE : Pour ce qui concerne le lotissement de Herve-Xhendelesse dit des Xhawirs II, le chiffre d'affaires réalisé au 31/12/2012 s'élève à 886.000 €, le prix de revient imputé de 524.000 €. La différence est de 362.000 €. Il reste dix parcelles à vendre dont 8 avec un bâtiment y construit et deux parcelles. Les provisions pour commissions et frais de publicité sont intégrées dans le calcul. La valeur inscrite au bilan de Bouille était de 99.092 € (les terrains vendus représentent 65.000 €), les valeurs données par les experts sont 200.000 € pour Galtier, 265.000 € pour Chatelain et 225.000 € pour Monsieur Houben.

La situation définitive, comme celle du lotissement du Beau Site, vous seront communiquées lorsque tout sera vendu. L'intervention de Monsieur Dessard en 2008 portait sur le lotissement du Beau Site à Chénée où il reste deux parcelles à vendre. Je communiquerai les chiffres dès les dernières ventes conclues.

Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2013 - Questions/Réponses

QUESTION ECRITE : Vous signalez que Bouille a cédé à Neufcour la zone forestière du terriil du site des Xhawirs et que, suite au refus du projet d'assainissement, Bouille a de nouveau cédé à Neufcour la partie zone d'habitat du terriil, les deux cessions totalisant 12 hectares. Pourriez-vous expliquer la raison de ces deux cessions, et dire si cela s'est fait sous forme de vente normale, avec paiement des droits d'enregistrement et de notaire. Cette façon de faire pose évidemment question quand on voit que vous comptez proposer la fusion de Bouille et de Neufcour. Par ailleurs, vous signalez qu'il n'y a pas eu de conflit d'intérêts dans le cadre de l'année 2012 pour les administrateurs du groupe Neufcour. Or, un des administrateurs de Neufcour est actionnaires de Bouille et c'est l'exemple même du conflit d'intérêts patrimonial qui aurait dû être signalé.

REPONSE : Bouille a vendu 73.617 m² le 14/04/2011 et 54.422 m² le 25/09/2012 à Neufcour pour l'euro symbolique, les droits d'enregistrement s'élevant à 100 €. La vente s'est réalisée par acte notarié. Par la vente réalisée en 2011, Bouille cédait la partie du terriil située en zone forestière au plan de secteur et ce dans le cadre du projet d'assainissement, Neufcour étant seul réputée responsable des pollutions dues à l'activité minière. Ce plan d'assainissement a été refusé en décembre 2011. Pour débloquer le dossier, une demande de division a été faite en juillet 2012, en vue de céder à Neufcour la partie du terriil situé en zone d'habitat au plan de secteur. Cette demande a pour but de permettre le dépôt d'un permis d'urbanisation sur le solde de la propriété BOUILLE, soit la pâture qui n'est que très légèrement polluée. La cession s'est opérée pour l'euro symbolique, les terrains étant considérés comme sans valeur vénale actuelle. L'administration de l'enregistrement n'a pas contesté cette thèse.

Les dispositions du Code des Sociétés en matière de conflit d'intérêt ne sont pas applicables dans les relations entre les sociétés Neufcour et Bouille, Neufcour détenant plus de 95% des titres de Bouille.

QUESTION ECRITE : Vous signalez que deux terrains au Beau Site ont été vendus par Neufcour. Or, page 6, vous écrivez qu'un terrain au Beau Site a été vendu. Qu'en est-il réellement ?

REPONSE : Nous avons enregistré deux ventes (et non une, comme indiqué par erreur en page 6 du rapport) au Beau Site à Chénée en 2012. Le montant est de 137.000 €. Dès que les deux parcelles restantes seront vendues, le point sera fait sur la rentabilité de la réalisation. Pour information, les ventes représentent 145.000 €, le montant en stock est de 10.000 €.

QUESTION ECRITE : Evaluation du patrimoine immobilier

Neufcour a fait réaliser trois rapports de son patrimoine immobilier, les deux derniers étant publiés sur son site internet. Dans un communiqué de presse du 30/10/2009, Neufcour signale 'Le conseil d'administration de la compagnie Financière de Neufcour a décidé de procéder à la valorisation régulière de son patrimoine immobilier'. Par après, dans un communiqué de presse du 29/04/2011, Neufcour écrit 'Le conseil d'administration a décidé de poursuivre la valorisation régulière de son patrimoine immobilier'. Le dernier rapport d'expertise immobilière du patrimoine de la société, appelé rapport Galtier, remonte au 30/11/2010. Or, depuis cette époque, vous avez reçu l'autorisation d'assainir le site Paire de Romsée, qui est en ZACC. Cela signifie concrètement que les différentes évaluations ne représentent plus du tout la valeur actuelle des biens. Pourriez-vous faire une nouvelle expertise et la publier sur votre site, ainsi que prévenir de cette publication les actionnaires présents à cette assemblée ? Les rapports d'expertise immobilière ont été réalisés par des personnes différentes, la méthodologie de chacun étant différente.

Ne pourriez-vous définir une méthodologie unique, publiée, permettant aux actionnaires de suivre dans le temps l'évolution de leur patrimoine, sans devoir, à chaque nouveau rapport, tenter de comparer des données incomparables ?

REPONSE : L'intérêt des expertises réalisées à ce jour est qu'elles se corroborent plus ou moins l'une l'autre, alors que chaque expert a procédé selon ses propres méthodologies. Par conséquent, le conseil d'administration estime que la variété d'experts et de méthodes garantit l'objectivité des valeurs. Si l'assemblée générale extraordinaire donne le feu vert au conseil d'administration pour examiner en détail l'opportunité d'une fusion, une valorisation actualisée sera nécessaire.

Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2013 - Questions/Réponses

QUESTION ECRITE : A ce sujet, il serait utile, voire indispensable, de donner dans le détail, les provisions estimées, détaillées et expliquées, pour chaque site, de la dépollution. Etes-vous prêts à le faire ?

REPONSE : En ce qui concerne la dépollution des sites, elle est éminemment variable, en fonction des localisations. En effet, certains terrains n'ont jamais été exploités en surface (Haïsses et Piedroux), de sorte que la seule pollution qui peut s'y trouver résulte de l'environnement et ne doit pas, en l'état actuel des choses, donner lieu à des mesures de dépollution à charge du groupe. Il en va différemment pour les sites ayant accueilli des activités polluantes comme, principalement, la paire de Romsée pour laquelle une provision justifiée a été comptabilisée en 2009. Les autres sites potentiellement sujets à pollution à savoir les sites du Homvent à Beyne-Heusay et des Xhawirs à Herve devront faire l'objet d'études de sol, s'il s'avère que leur valorisation est possible (cf. problématique de l'obtention des permis).

QUESTION ORALE : La provision pour dépollution actée en 2009 est-elle en ligne avec les prévisions ?

REPONSE : Oui, certainement.

QUESTION ECRITE : Pollution des sites

La pollution des anciens sites industriels, et donc des charbonnages, représente aujourd'hui un élément extrêmement important dans l'évaluation des terrains et bâtiments des dits sites.

Vous avez fait réaliser une étude, il y a quelques années, ayant un impact supérieur à 50 % des fonds propres. Pourriez-vous transmettre cette étude aux actionnaires, car il est évident que la seule évocation d'un montant de provision est totalement insuffisante pour se forger une opinion ?

REPONSE : Le conseil a déjà répondu à cette question lors des assemblées précédentes. Pour rappel, la provision a été actée en 2009 et les comptes approuvés, tant en 2009 que depuis lors, par l'assemblée.

QUESTION ECRITE : A différentes reprises, vous faites allusion, dans le rapport annuel, à l'acquisition du « Père Lejeune » à Chênee, en signalant qu'elle n'est pas reprise dans les estimations. Qu'en est-il du terrain acquis il y a 3 ou 4 ans, situé le long de la paire de Romsée ? Son prix au m2 correspond-t-il à celui des évaluations ?

REPONSE : Je vous renvoie au rapport de l'époque. Il s'agissait d'une dépense « obligatoire », exigée par la Région wallonne au regard du projet d'assainissement de Romsée. En ce qui concerne la propriété Père Lejeune, elle a été acquise en 2012 et le prix d'achat est évoqué dans le rapport de l'année dernière et dans le procès-verbal de l'an dernier.

QUESTION ECRITE : Vous signalez que les 3 rapports d'expertise sont publiés sur le site internet de Neufcour. Je ne trouve pas celui réalisé par M. Chatelain. Pourriez-vous dire où il se trouve ?

REPONSE : Il ne s'y trouve pas encore tel quel. La valorisation de M. Chatelain est reprise dans le procès-verbal de l'AG de 2009. Le rapport Chatelain figurera sur le site Internet.

QUESTION ECRITE : Les appartements de Wérimmo ont été expertisés à 1.194.000 €. Dans son rapport, la société Mascot, représentée par Monsieur Thierry Houben, reprenait le détail de la valeur unitaire des 4 appartements. Bien que Monsieur Houben arrive également à ce chiffre de 1.194.000 €, si l'on refait son addition, on tombe sur 1.104.000 €.

Quel est le chiffre exact, et pouvez-vous transmettre le rapport d'évaluation initial.

REPONSE : L'évaluation initiale de 2005, réalisée par la société Transimmo, portait sur 5 appartements et s'élevait à 1.304.000 €. Un appartement a été vendu et le solde est de 1.104.000 €. L'évaluation sera actualisée dans le cadre de opérations de restructuration évoquées lors de l'AGE.

Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2013 - Questions/Réponses

QUESTION ECRITE : Valeur intrinsèque de l'action

La société a effectué à trois reprises une évaluation de son patrimoine immobilier. Bien que ledit patrimoine soit probablement la partie la plus importante de l'actif du bilan du groupe Neufcour, cela ne permet pas à l'actionnaire lambda de se faire une idée exacte de la valeur de son action, eu égard aux aspects qu'il ne maîtrise pas. De plus, vous modifiez progressivement votre cœur de métier, le faisant passer de lotisseur exclusif à promoteur de bâtiments d'habitations et industriels. Par ailleurs, le cours de bourse n'est pas significatif de la valeur de l'entreprise, vu le manque de liquidité du marché. Dès lors, Neufcour ne pourrait-elle donner aux actionnaires, ce qui leur serait infiniment plus utile, une évaluation de l'action ?

REPONSE : Il n'appartient pas à la société de donner une estimation de sa valeur. Celle-ci dépend, essentiellement, de la possibilité de valoriser l'ensemble des actifs et de la durée effective de réalisation de ceux-ci. Il n'y a aucune volonté d'opacité dans le chef du conseil d'administration, mais un refus de se livrer à des conjectures sans fondement économique.

QUESTION ECRITE : Déclaration de conformité

Quelle sera pour la Compagnie Financière de Neufcour l'influence de la modification des normes IFRS 12, IFRS 13 et IAS 1 ? Je pense notamment au montant repris pour la société liée mise en équivalence, Charbonnages de Gosson-Kessales, et aux importantes provisions pour risques et charges (dont la dépollution) actées par Gosson-Kessales ces dernières années.

REPONSE : Je vous renvoie à la page 31 du rapport annuel. Ces normes entrent en vigueur cette année, en 2013, et en 2016. Nous examinerons les retombées. L'assemblée générale n'est pas un centre de formation pour actionnaires mais nous vous informerons en temps utiles.

QUESTION ECRITE : Résumé des règles d'évaluation

Vous avez choisi pour la présentation du bilan, poste « immeubles de placement » (IAS 40), la méthode du coût. Or, cette norme exige que toute entité appliquant le modèle du coût doit indiquer (paragraphe 79,e) la juste valeur de l'immeuble de placement.

En ce qui concerne le cas du groupe Neufcour, il semble évident que la juste valeur doit reprendre le prix de vente des terrains, desquels on déduit le coût des études, des infrastructures, les frais financiers et le coût de la dépollution. Etes-vous prêts à transmettre cette information détaillée aux actionnaires ?

REPONSE : Neufcour a indiqué la juste valeur de ses immeubles de placement dans son rapport annuel et ce, à la page 19 (point 7. Expertise immobilière). Les expertises réalisées à ce jour ont été rendues publiques ; elles figurent, en tant que telles ou par référence, sur le site Internet.

OBSERVATION ORALE (de Monsieur Duquenne) : Il estime la réponse insuffisante et la comptabilisation incorrecte.

QUESTION ECRITE : Vous signalez que les montants des émoluments, en ce compris ceux octroyés par la SA Bouille, ont été décidés lors de l'assemblée générale de 2007. C'est faux, car, sauf erreur de notre part, l'assemblée générale de 2007 n'a jamais évoqué ce point, qui n'a été porté à la connaissance des actionnaires que plusieurs années plus tard. Merci de confirmer ou infirmer ce qui précède. Que se passera-t-il, au niveau des émoluments, s'il y a fusion, comme examiné pour le moment, de Neufcour et Bouille ?

REPONSE : Les émoluments font partie des frais généraux et l'approbation des comptes emporte approbation des émoluments, lesquels sont conformes au marché et au travail réalisé. Le conseil d'administration invite à relire les comptes des dernières années pour constater que les montants n'ont plus varié depuis 2007.

Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2013 - Questions/Réponses

Cette année, dans le cadre de la proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de la société MASCOT, le conseil a spécifiquement indiqué le montant des émoluments dans la convocation (ordre du jour). En 2011 et 2012, les mandats des autres administrateurs ont été renouvelés, sans que quiconque s'interroge sur le montant des émoluments y accordés, preuve que chacun les connaît et/ou s'en satisfait.

En cas de fusion, les émoluments des administrateurs de Bouille ne seraient évidemment plus dus. A priori, il conviendrait de tenir compte de la simplification des tâches administratives et autres missions des administrateurs, mais également de la surcharge de travail au sein de Neufcour, qui se verrait attribuer un patrimoine supplémentaire à valoriser. Une adaptation des rémunérations serait donc bienvenue et soumise à l'approbation de l'assemblée générale. Le Président insiste : il ne s'agira pas d'additionner les montants dus par les deux entités du groupe.

QUESTION ECRITE : déclaration de gouvernement d'entreprise

Vous signalez que les actionnaires peuvent soumettre des propositions aux assemblées générales à partir du seuil de 5 % du capital alors qu'en fait, vous avez toujours signalé que c'était à partir de 3 %, y compris dans la convocation. Quel est le chiffre exact ?

REPONSE : Les statuts ne prévoient rien. La déclaration de gouvernance d'entreprise a été établie en se fondant sur le Code belge de bonne gouvernance, dont les normes sont uniquement des recommandations, lequel prévoyait un seuil de maximal 5 %. Depuis lors, la loi a été modifiée et, pour les sociétés cotées, le seuil est désormais fixé à 3 %.

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: *COMPAGNIE FINANCIERE NEUFCOUR*

Forme juridique: *Société anonyme*

Adresse: *rue Churchill* N°: *26* Bte:

Code postal: *4624* Commune: *Romsée*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de *Liège*

Adresse Internet *: *http://www.neufcour.com*

Numéro d'entreprise **BE 0457.006.788**

DATE **24 / 08 / 2001** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du **17 / 06 / 2013**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01 / 01 / 2012** au **31 / 12 / 2012**

Exercice précédent du **01 / 01 / 2011** au **31 / 12 / 2011**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ont~~ ~~ne sont pas~~ ****** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

VALLOO CONSULT SPRL *Rue Croix-Henrard, 26, 4140 Gorné-Andoumont, Belgique* *Administrateur délégué*
N°: *BE 0896.318.305* *20/06/2012 - 20/06/2016*

Représenté(es) par:

Jacques JANSSEN *Rue Croix Henrard, 26, 4140 Gorné-Andoumont, Belgique*

SA DRASSED *Rue du Fays, 28, 4140 Sprimont, Belgique* *Administrateur*
N°: *BE 0428.229.858* *20/06/2011 - 15/06/2015*

Représenté(es) par:

DESSARD Noël *Rue du Fays, 28, 4140 Sprimont, Belgique*

Pierre GALAND *Route d'Arlon, 247, LU-1150 Luxembourg, Luxembourg* *Administrateur*
 20/06/2011 - 15/06/2015

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées: *39* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *5.1, 5.2.1, 5.2.3, 5.2.4, 5.3.4, 5.3.5, 5.3.6, 5.5.2, 5.16, 5.17.2, 8, 9*

*SPRL VALLOO CONSULT représentée
par M. Jacques Janssen
Administrateur délégué*

*Signature
(nom et qualité)*

* Mention facultative.
** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Nathalie GALAND Rue Fontaine Saint Pierre, 2, 5330 Assesse, Belgique Administrateur
20/06/2011 - 15/06/2015

MANAGEMENT SCIENCE Clos de Pierreuchamps 6, 4910 Theux, Belgique Administrateur
CONSULTING 15/06/2009 - 17/06/2013
N°: BE 0863.136.484

Représenté(es) par:

Thierry HOUBEN Clos de Pierreuchamps 6, 4910 Theux, Belgique

SPRL Hault & Associés, Réviseurs 1ère Avenue, 115, 4040 Herstal, Belgique Commissaire
d'entreprises 21/06/2010 - 17/06/2013
N°: BE 0822.356.102
N° de membre: B00757

Représenté(es) par:

Philippe Hault Léopold 2 Laan, 15/0201, 8660 De Panne, Belgique
(Réviseur d'entreprises)
N° de membre: A00554

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ n'ont pas* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
SPRL Finaudit N°: BE 0423.483.786 Liège Airport - Bâtiment 52, 4460 Grâce-Hollogne, Belgique	221239 4 F 83	AB
Représenté(es) par: Thierry Hocepiéd (Expert-comptable et conseil fiscal) Liège Airport - Bâtiment 52, 4460 Grâce-Hollogne, Belgique	3811 2 F 56	

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	4.675.138,23	4.662.399,86
Frais d'établissement	5.1	20
Immobilisations incorporelles	5.2	21	510,56	696,69
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	1.550.290,91	1.549.429,29
Terrains et constructions		22	1.525.149,90	1.518.736,29
Installations, machines et outillage		23
Mobilier et matériel roulant		24	25.141,01	30.693,00
Location-financement et droits similaires		25
Autres immobilisations corporelles		26
Immobilisations en cours et acomptes versés		27
	5.4/			
Immobilisations financières	5.5.1	28	3.124.336,76	3.112.273,88
Entreprises liées	5.14	280/1	2.999.809,10	2.987.746,22
Participations		280	1.902.021,52	1.902.021,52
Créances		281	1.097.787,58	1.085.724,70
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	23.903,02	23.903,02
Participations		282	23.903,02	23.903,02
Créances		283
Autres immobilisations financières		284/8	100.624,64	100.624,64
Actions et parts		284	1.116,89	1.116,89
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	99.507,75	99.507,75
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.608.261,57	1.900.610,39
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales		290
Autres créances		291
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.234.579,45	995.677,39
Stocks		30/36	1.234.579,45	995.677,39
Approvisionnements		30/31
En-cours de fabrication		32
Produits finis		33
Marchandises		34
Immeubles destinés à la vente		35	1.234.579,45	995.677,39
Acomptes versés		36
Commandes en cours d'exécution		37
Créances à un an au plus		40/41	127.365,52	121.545,52
Créances commerciales		40	42.970,47	20.365,33
Autres créances		41	84.395,05	101.180,19
	5.5.1/			
Placements de trésorerie	5.6	50/53	150.000,00
Actions propres		50
Autres placements		51/53	150.000,00
Valeurs disponibles		54/58	238.144,38	627.109,53
Comptes de régularisation	5.6	490/1	8.172,22	6.277,95
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	6.283.399,80	6.563.010,25

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES(+)/(-)		10/15	4.062.583,28	3.998.160,31
Capital	5.7	10	4.510.000,00	4.510.000,00
Capital souscrit		100	4.510.000,00	4.510.000,00
Capital non appelé		101
Primes d'émission		11	133.590,19	133.590,19
Plus-values de réévaluation		12	1.141.119,87	888.839,36
Réserves		13	616.719,71	805.637,38
Réserve légale		130	540.903,67	540.903,67
Réserves indisponibles		131
Pour actions propres		1310
Autres		1311
Réserves immunisées		132	75.816,04	75.108,05
Réserves disponibles		133	189.625,66
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	-2.338.846,49	-2.339.906,62
Subsides en capital		15
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	1.770.740,71	2.117.039,18
Provisions pour risques et charges		160/5	1.770.740,71	2.117.039,18
Pensions et obligations similaires		160	13.930,61	15.099,68
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Autres risques et charges	5.8	163/5	1.756.810,10	2.101.939,50
Impôts différés		168
DETTES		17/49	450.075,81	447.810,76
Dettes à plus d'un an	5.9	17	49.578,70	49.578,70
Dettes financières		170/4
Emprunts subordonnés		170
Emprunts obligataires non subordonnés		171
Dettes de location-financement et assimilées		172
Etablissements de crédit		173
Autres emprunts		174
Dettes commerciales		175
Fournisseurs		1750
Effets à payer		1751
Acomptes reçus sur commandes		176
Autres dettes		178/9	49.578,70	49.578,70
Dettes à un an au plus		42/48	381.611,51	385.764,64
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42
Dettes financières		43	14,72
Etablissements de crédit		430/8	14,72
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	62.951,21	219.945,44
Fournisseurs		440/4	62.951,21	219.945,44
Effets à payer		441
Acomptes reçus sur commandes		46
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	12.474,59	28.442,45
Impôts		450/3	16.254,00
Rémunérations et charges sociales		454/9	12.474,59	12.188,45
Autres dettes		47/48	306.170,99	137.376,75
Comptes de régularisation	5.9	492/3	18.885,60	12.467,42
TOTAL DU PASSIF		10/49	6.283.399,80	6.563.010,25

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	949.376,65	455.713,09
Chiffre d'affaires	5.10	70	596.089,00	160.273,31
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)		71
Production immobilisée		72
Autres produits d'exploitation	5.10	74	353.287,65	295.439,78
Coût des ventes et des prestations		60/64	1.279.784,24	577.775,37
Approvisionnements et marchandises		60	453.448,94	152.919,37
Achats		600/8	692.351,00	709.747,54
Stocks: réduction (augmentation)		609	-238.902,06	-556.828,17
Services et biens divers		61	620.073,50	244.383,85
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.10	62	103.017,48	90.444,90
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	27.729,33	27.519,42
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)		631/4
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	5.10	635/7	-1.169,07	-1.267,23
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	76.684,06	63.775,06
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649
Bénéfice (Perte) d'exploitation		9901	-330.407,59	-122.062,28
Produits financiers		75	54.203,32	156.021,89
Produits des immobilisations financières		750	52.062,88	54.241,01
Produits des actifs circulants		751	2.115,95	101.777,36
Autres produits financiers	5.11	752/9	24,49	3,52
Charges financières		65	6.364,93	3.904,11
Charges des dettes		650	2.662,58	87,50
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651
Autres charges financières		652/9	3.702,35	3.816,61
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts		9902	-282.569,20	30.055,50

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76	11.670,00	5.257,20
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	5.257,20
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9	11.670,00
Charges exceptionnelles(+)/(-)		66	-345.129,40	-8.981,83
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations)(+)/(-)		662	-345.129,40	-8.981,83
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		669
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	74.230,20	44.294,53
Prélèvements sur les impôts différés		780
Transfert aux impôts différés		680
Impôts sur le résultat(+)/(-)	5.12	67/77
Impôts		670/3
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales ...		77
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	74.230,20	44.294,53
Prélèvements sur les réserves immunisées		789
Transfert aux réserves immunisées		689	707,99	295,04
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	73.522,21	43.999,49

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	-2.266.384,41	-2.339.906,62
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	73.522,21	43.999,49
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	-2.339.906,62	-2.383.906,11
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	189.625,66
sur le capital et les primes d'émission	791
sur les réserves	792	189.625,66
Affectations aux capitaux propres	691/2	262.087,74
au capital et aux primes d'émission	691
à la réserve légale	6920
aux autres réserves	6921	262.087,74
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	-2.338.846,49	-2.339.906,62
Intervention d'associés dans la perte	794
Bénéfice à distribuer	694/6
Rémunération du capital	694
Administrateurs ou gérants	695
Autres allocataires	696

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.106,62
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	
Cessions et désaffectations	8032	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	5.106,62	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.409,93
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	186,13	
Repris	8082	
Acquis de tiers	8092	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	4.596,06	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	510,56	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.917.457,42
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	37.910,91	
Cessions et désaffectations	8171	2.411,86	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	3.952.956,47	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.154.520,29
Mutations de l'exercice			
Actées	8211	
Acquises de tiers	8221	
Annulées	8231	9.807,23	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241	
Plus-values au terme de l'exercice	8251	1.144.713,06	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.553.241,42
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	19.278,21	
Repris	8281	
Acquis de tiers	8291	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	3.572.519,63	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	1.525.149,90	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	69.224,59
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	
Cessions et désaffectations	8172	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	69.224,59	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	69.224,59
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	69.224,59	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	122.571,25
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	2.713,00	
Cessions et désaffectations	8173	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	125.284,25	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	91.878,25
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	8.264,99	
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	100.143,24	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	25.141,01	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.984.619,64
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	
Cessions et retraits	8371	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	1.984.619,64	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8411	
Acquises de tiers	8421	
Annulées	8431	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441	
Plus-values au terme de l'exercice	8451	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	82.598,12
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	
Reprises	8481	
Acquises de tiers	8491	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	82.598,12	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8541	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	1.902.021,52	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.085.724,70
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	52.062,88	
Remboursements	8591	40.000,00	
Réductions de valeur actées	8601	
Réductions de valeur reprises	8611	
Différences de change(+)/(-)	8621	
Autres(+)/(-)	8631	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	1.097.787,58	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	23.903,02
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	
Cessions et retraits	8372	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	23.903,02	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8412	
Acquises de tiers	8422	
Annulées	8432	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442	
Plus-values au terme de l'exercice	8452	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	
Reprises	8482	
Acquises de tiers	8492	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice(+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	23.903,02	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	
Remboursements	8592	
Réductions de valeur actées	8602	
Réductions de valeur reprises	8612	
Différences de change(+)/(-)	8622	
Autres(+)/(-)	8632	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.389,57
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	
Cessions et retraits	8373	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	1.389,57	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8413	
Acquises de tiers	8423	
Annulées	8433	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443	
Plus-values au terme de l'exercice	8453	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	223,10
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	
Reprises	8483	
Acquises de tiers	8493	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	223,10	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	49,58
Mutations de l'exercice(+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	49,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	1.116,89	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	99.507,75
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	
Remboursements	8593	
Réductions de valeur actées	8603	
Réductions de valeur reprises	8613	
Différences de change(+)/(-)	8623	
Autres(+)/(-)	8633	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	99.507,75	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
<i>Bouille</i> <i>BE 0404.399.235</i> <i>Société anonyme</i> <i>Rue Churchill 26, 4624 Romsée, Belgique</i>							
<i>Actions et parts</i>	3.719	99,95	0,0	31/12/2012	EUR	1.793.171,11	186.641,92
<i>Charbonnages Gosson Kessales (en liquidation)</i> <i>BE 0403.955.510</i> <i>Société anonyme</i> <i>Rue Joseph Dejardin 39, 4460</i> <i>Grâce-Hollogne, Belgique</i>							
<i>Actions et parts</i>	13.393	31,51	0,0	31/12/2012	EUR	1.790.703,14	-583.698,68
<i>Werimmo Luxembourg</i> <i>Société anonyme</i> <i>Rue Fort Wallis 2, LU-2714 Luxembourg,</i> <i>Luxembourg</i>							
<i>Actions et parts</i>	3.332	66,64	0,0	31/12/2012	EUR	-2.058.128,75	-57.183,56

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681
Montant non appelé	8682
Titres à revenu fixe	52
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	150.000,00
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	150.000,00
de plus d'un mois à un an au plus	8687
de plus d'un an	8688
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
<i>Charges à reporter</i>	5.559,96
<i>Produits acquis</i>	2.612,25
.....
.....

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.510.000,00
(100)	4.510.000,00	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions
Actions ordinaires

 Actions nominatives
 Actions au porteur et/ou dématérialisées

Codes	Valeur	Nombre d'actions
	4.510.000,00	366.060
8702	xxxxxxxxxxxxxxxx	96.563
8703	xxxxxxxxxxxxxxxx	269.497

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)	xxxxxxxxxxxxxxxx
8712	xxxxxxxxxxxxxxxx

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721
8722
8731	34.620,28
8732	2.810
8740
8741
8742
8745
8746
8747
8751

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761
8762
8771
8781

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Voir page suivante

Actionnariat de la Compagnie Financière de Neufcour SA

	Nombre d'actions	% d'actions	% droits de vote
Soter SA	91.991	25,13%	25,13 %
Biochar SA	36.908	10,08%	10,08 %
Gosson-Kessales SA en liquidation	36.531	9,98 %	9,98 %
Noël Dessard	24.399	6,67 %	6,67 %
Indivision René Dessard	12.572	3,43 %	3,43 %
Société Civile des Sarts	5.000	1,37 %	1,37 %
Marie Evrard	20.551	5,61 %	5,61 %
Rhode Invest SA	50.020	13,66 %	13,66%
Autres	85.278	23,30 %	23,30 %
		99,23 %	99,23 %
Bouille SA	2 810	0,77 %	
Total	366.060	100 %	

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provision pour dépollution du site de la Paire de Romsée

.....

.....

.....

Exercice
1.756.810,10
.....
.....
.....

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801
Emprunts subordonnés	8811
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et assimilées	8831
Etablissements de crédit	8841
Autres emprunts	8851
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes reçus sur commandes	8891
Autres dettes	8901
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802
Emprunts subordonnés	8812
Emprunts obligataires non subordonnés	8822
Dettes de location-financement et assimilées	8832
Etablissements de crédit	8842
Autres emprunts	8852
Dettes commerciales	8862
Fournisseurs	8872
Effets à payer	8882
Acomptes reçus sur commandes	8892
Autres dettes	8902	49.578,70
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	49.578,70
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803
Emprunts subordonnés	8813
Emprunts obligataires non subordonnés	8823
Dettes de location-financement et assimilées	8833
Etablissements de crédit	8843
Autres emprunts	8853
Dettes commerciales	8863
Fournisseurs	8873
Effets à payer	8883
Acomptes reçus sur commandes	8893
Autres dettes	8903
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921
Emprunts subordonnés	8931
Emprunts obligataires non subordonnés	8941
Dettes de location-financement et assimilées	8951
Etablissements de crédit	8961
Autres emprunts	8971
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes reçus sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922
Emprunts subordonnés	8932
Emprunts obligataires non subordonnés	8942
Dettes de location-financement et assimilées	8952
Etablissements de crédit	8962
Autres emprunts	8972
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes reçus sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubrique 450/3 du passif)

Dettes fiscales échues	9072
Dettes fiscales non échues	9073
Dettes fiscales estimées	450

Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076
Autres dettes salariales et sociales	9077	12.474,59

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

<i>Charges à imputer</i>	18.885,60
.....
.....
.....

Exercice
18.885,60
.....
.....

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....			
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
.....			
.....			
.....			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	2	2
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1,1	1,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	1.935	1.745
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	81.712,21	70.287,41
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	16.245,82	15.151,28
Primes patronales pour assurances extralégales	622	228,84	221,16
Autres frais de personnel	623	368,53	322,97
Pensions de retraite et de survie	624	4.462,08	4.462,08
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	635	-1.169,07	-1.267,23
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116	1.169,07	1.267,23
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	76.615,51	63.000,65
Autres	641/8	68,55	774,41
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
RÉSULTATS FINANCIERS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125
Subsides en intérêts	9126
Ventilation des autres produits financiers			
<i>Escomptes</i>		0,00	0,00
<i>Différences de paiement</i>		24,49	3,52
.....	
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510
Reprises	6511
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560
Utilisations et reprises	6561
Ventilation des autres charges financières			
<i>Frais de banque</i>(+)/(-)		3.702,35	3.816,61
.....	
.....	

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

.....
.....
.....

Ventilation des autres charges exceptionnelles

.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	457,38
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	457,38
Suppléments d'impôts estimés	9137
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
DNA		5.946,86
Déduction pour capital à risque de l'année		-41.379,78
Déduction pour capital ex. précédents		-38.089,29
.....	

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

	Codes	Exercice
Latences actives	9141	3.425.562,73
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	3.298.283,20
Autres latences actives		
<i>Déduction pour capital à risque reportée</i>		127.279,53
.....	
.....	
Latences passives	9144
Ventilation des latences passives		
.....	
.....	
.....	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A l'entreprise (déductibles)	9145	210.292,81	77.795,01
Par l'entreprise	9146	357.476,18	100.524,08
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	24.584,72	23.560,51
Précompte mobilier	9148

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	194.489,90
Montant de l'inscription	9171	650.000,00
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	99.507,75
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162
Montant de l'inscription	9172
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
.....		
.....		
.....		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
.....		
.....		
.....		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
.....		
.....		
.....		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213
Marchandises vendues (à livrer)	9214
Devises achetées (à recevoir)	9215
Devises vendues (à livrer)	9216

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Litige double paiement coupons n°4 de SA Compagnie Financière de Neufcour

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

*Dans le système de pensions à l'époque du charbonnage, la société accordait un supplément de pension à ses employés pour atteindre 60% du salaire final pour une carrière complète. Après le décès de l'employé, la veuve touchait la moitié de ce complément. Un seul complément est toujours en cours à l'heure actuelle.
Pour ce qui est personnel actuel, il n'y a pas de plan de pension extra-légale.*

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées ..

Bases et méthodes de cette estimation

Le calcul de la provision est mis à jour chaque année en actualisant la rente sur base de l'espérance de vie de la personne bénéficiaire.

Codes	Exercice
9220	13.930,61

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	2.999.809,10	2.987.746,22
Participations	(280)	1.902.021,52	1.902.021,52
Créances subordonnées	9271	93.914,11	93.914,11
Autres créances	9281	1.003.873,47	991.810,59
Créances sur les entreprises liées	9291	3.511,74	42.384,58
A plus d'un an	9301
A un an au plus	9311	3.511,74	42.384,58
Placements de trésorerie	9321
Actions	9331
Créances	9341
Dettes	9351	172.151,05	1.714,53
A plus d'un an	9361
A un an au plus	9371	172.151,05	1.714,53
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391
Autres engagements financiers significatifs	9401
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	52.062,88	52.912,88
Produits des actifs circulants	9431
Autres produits financiers	9441
Charges des dettes	9461	750,00	87,50
Autres charges financières	9471
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481
Moins-values réalisées	9491
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)	23.903,02	23.903,02
Participations	(282)	23.903,02	23.903,02
Créances subordonnées	9272
Autres créances	9282
Créances	9292	5.062,91	3.908,05
A plus d'un an	9302
A un an au plus	9312	5.062,91	3.908,05
Dettes	9352	15.450,00	15.450,00
A plus d'un an	9362
A un an au plus	9372	15.450,00	15.450,00

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants
 Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500
9501
9502
9503	63.000,00
9504

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation
 Missions de conseils fiscaux
 Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation
 Missions de conseils fiscaux
 Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	10.500,00
95061
95062
95063
95081
95082
95083

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 100 218

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

Temps plein
 Temps partiel
 Total en équivalents temps plein (ETP)

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein
 Temps partiel
 Total

Frais de personnel

Temps plein
 Temps partiel
 Total

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001
1002	2,0	1,0	1,0
1003	1,1	0,3	0,8
1011
1012	1.935	528	1.407
1013	1.935	528	1.407
1021
1022	98.555,40	46.321,04	52.234,36
1023	98.555,40	46.321,04	52.234,36
1033

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais de personnel
 Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	1,1	0,3	0,8
1013	1.745	476	1.269
1023	85.982,82	40.411,93	45.570,89
1033

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice		Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs		105	2	1,1
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée		110	2	1,1
Contrat à durée déterminée		111
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini		112
Contrat de remplacement		113
Par sexe et niveau d'études					
Hommes		120	1	0,3
de niveau primaire		1200
de niveau secondaire		1201
de niveau supérieur non universitaire		1202
de niveau universitaire		1203	1	0,3
Femmes		121	1	0,8
de niveau primaire		1210
de niveau secondaire		1211	1	0,8
de niveau supérieur non universitaire		1212
de niveau universitaire		1213
Par catégorie professionnelle					
Personnel de direction		130
Employés		134	2	1,1
Ouvriers		132
Autres		133

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice		Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées		150
Nombre d'heures effectivement prestées		151
Frais pour l'entreprise		152

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205
210
211
212
213

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305
310
311
312
313
340
341
342
343
350

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'entreprise
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	1	5811
5802	7	5812
5803	825,24	5813
58031	825,24	58131
58032	58132
58033	58133
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
5821	5831
5822	5832
5823	5833
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
5841	5851
5842	5852
5843	5853

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation tiennent compte :

- a) des règles légales de l'A.R. du 30.01.2001, qui ne sont pas retranscrites ici ;
- b) des règles particulières arrêtées ci-après.

Dans tous les cas où, ni l'A.R. du 30.01.2001, ni les règles particulières ne permettent de déterminer une valeur, cette dernière sera appréciée in casu par le conseil d'administration d'une manière prudente et raisonnée.

Les règles d'évaluation appliquées lors de l'établissement des comptes annuels de l'exercice sont identiques à celles appliquées pour l'exercice précédent.

1. Frais d'établissement

Le principe est de les prendre en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont exposés, sauf décision contraire du conseil d'administration.

2. Immobilisations corporelles

Elles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, de revient ou d'apport, majoré des frais accessoires et impôts non récupérables.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux ci-après :

Terrains : néant

Bâtiments industriels : 10 % l'an

Mobilier et machines de bureau : 10 %

Matériel électronique : 33 %

Equipement et matériel fixe : 16 %

Véhicules et matériel roulant de manutention : 25 %

Petit outillage : 100 %

Autres immobilisations corporelles : 2,5 %.

En ce qui concerne les terrains et les immeubles destinés à la vente, le conseil d'administration a procédé en 1983 à des réévaluations, dont les montants ont été fixés sur base d'expertises, des valeurs de rendement ou de référence aux prix du marché.

3. Immobilisations financières

a) Les participations, actions et parts sont reprises à la valeur d'acquisition majorée des frais éventuels et, le cas échéant, sous déduction des montants restant à libérer.

A la clôture des comptes, des réductions de valeur sont appliquées en cas de moins-value durable, sur base des critères d'évaluation suivants :

Entreprises liées :

Ces immobilisations sont évaluées sur base de leur valeur patrimoniale, à savoir l'actif net comptable corrigé des plus ou moins-values latentes prudemment estimées et jugées durables en fonction de la situation de la rentabilité ou des perspectives connues de l'entreprise. L'actif net comptable est celui qui ressort du dernier bilan ou de la dernière situation connue.

Entreprises avec lien de participation et autres titres de portefeuille :

Les actions cotées en bourse ou en vente publique sont en principe évaluées au dernier cours de l'exercice, lorsque leur marché est significatif. Les actions non cotées et les actions cotées dont le marché est jugé non significatif sont estimées par rapport à la valeur patrimoniale et à la valeur de rendement.

b) Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur si les remboursements à l'échéance sont en tout ou en partie incertains ou compromis.

4. Stocks

Les achats de l'exercice sont passés en charges d'exploitation.

Les immeubles destinés à la vente sont repris à leur valeur d'acquisition, frais accessoires compris, ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice si cette valeur de marché est inférieure à leur valeur d'acquisition.

5. Créances à plus d'un an et à un an au plus

Ces créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réductions de valeur si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Les autres placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont estimés comme les créances.

7. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus et pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

8. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

9. Devises

En règle générale, toutes les dettes et créances sont reprises au bilan au taux moyen du marché à la date de clôture de l'exercice. Les écarts par rapport à la valeur historique sont regroupés par devise. Si l'écart net pour une devise indique une moins-value latente, cette différence est prise en charge dans le compte de résultats. Dans le cas opposé, elle est portée au crédit d'un compte de régularisation au passif.

S.P.R.L. Civile

Parc Industriel des Hauts-Sarts
Première Avenue, 115 à 4040 Herstal
Tél. 04/248.62.50 Fax. 04/248.90.37
Email : Info@haultco.be

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLE GENERALE DES
ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANONYME « COMPAGNIE FINANCIERE
DE NEUFCOUR » SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2012, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et l'annexe, ainsi que les déclarations complémentaires requises,

Rapport sur les comptes annuels - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 6.283.399,80 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 74.230,20 €.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par

l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Herstal, le 26 avril 2013

SPRL « HAULT & Associés, Réviseurs d'entreprises »
Commissaire
Représentée par Philippe HAULT
Gérant